



Administrateur ad hoc pour mineurs victimes

Objectifs de la formation

Savoir mener une mission d'administrateur ad hoc et en comprendre les enjeux.

Public

Administrateurs ad hoc nouvellement ou prochainement habilités (priorité aux inscrits de plus de 30 ans)

Prérequis

Connaissance de la procédure pénale

Contenu

- Les attentes de la Chancellerie
- Le statut d'administrateur ad hoc
- Le rôle de l'administrateur ad hoc et l'exercice de la mission
- Méthodologie de l'audition de l'enfant
- Approches médicales, expertises
- Les liens entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Les liens avec les magistrats

15 stagiaires maximum

Durée en heures

4,5 jours = 27 heures

Date et lieu

à Paris

du 23 au 27 septembre 2019

Formation animée par :

Aude Camagne - administrateur ad hoc et directrice de l'APRESS (France Victimes 38)

Laure Lehueur - magistrate

Catherine Bahuchet – avocate

Jean-Paul Potus – expert psychiatre

Noëlle Magaud-Voulland – psychologue clinicienne

Un magistrat du siège

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, exercices et cas pratiques.

Coût

- Adhérents France Victimes : 450 €
- Partenaires : 675 €

Évaluation

Évaluation sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes

Remise d'une attestation individuelle de formation.

